

### **La rentrée scolaire en quelques chiffres**

C'est fait, c'est reparti...il a fallu reprendre le chemin de l'école ce lundi 4 septembre.

Notre petite école de village s'est remise à résonner de rires et de jeux d'enfants, mais pas de pleurs pour cette rentrée 2017, même pas chez les plus petits !

Une classe de petits (2) /moyens (8) /grands (13), pour le cycle 1, avec Mme Pronier, secondée par Mme Rivero, ATSEM, et une classe de CP (12), avec Mme Fialais, composent les effectifs 2017/2018.

Les semaines de cette année scolaire s'égrèneront encore au rythme de 4 jours et demi par semaine, comme dans la plupart des communes environnantes.

Une trentaine d'enfants sont inscrits aux temps périscolaires, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15h25 à 16h10, animés par Sandrine Rivero, Liliane Muzelier et Amélie Derouet.

A la cantine, pas moins d'une moyenne de 25-30 enfants déjeunent quotidiennement, encadrés par Simone Aiello et Valérie Satin.

Entre 7 et 15 enfants fréquentent la garderie du soir à Chantesse et entre 2 et 6 celle du matin.

Tout est calé, ajusté, afin que les enfants puissent effectuer une bonne année 2017/18, dans les meilleures conditions possible. C'est ce que nous leur souhaitons, ainsi qu'au personnel enseignant, communal et du syndicat scolaire qui œuvrent au quotidien auprès de nos chères têtes blondes.



### **Fermeture de la mairie**

**La mairie sera fermée du 30 octobre au 3 novembre. En cas d'urgence, s'adresser au maire ou aux adjoints.**

*Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier*

**Secrétariat de Mairie** : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture :           Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,  
  Vendredi : 9h00 à 13h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

**Courriel**: ndomairie@wanadoo.fr

**Site Internet** : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

## **Au conseil municipal du 12 septembre 2017**

### **1) Devis architecte basilique.**

Le maire rappelle les importants travaux de restauration qui sont à engager sur la basilique. Afin de définir précisément les travaux à réaliser, de les chiffrer et de les planifier dans le temps, il propose de confier une mission à un architecte du patrimoine pour accompagner la commune dans ce projet.

Il présente le devis de Pierrick de Vaujany architecte du patrimoine d'un montant de 12 800 € HT comportant la réalisation d'un diagnostic patrimonial, structurel et sanitaire du bâtiment suivi d'un programme de restauration complet étalé dans le temps et assortie d'une estimation sommaire ainsi que la mise en forme d'un dossier pour les demandes de subventions.

Le conseil est convaincu de la nécessité d'un tel accompagnement pour avancer sur ce dossier complexe. Il accepte le devis de Pierrick de Vaujany architecte du patrimoine d'un montant de 12 800 € HT et autorise le maire à signer tout document concernant ce dossier.

### **2) Informations sur les contrats du personnel.**

Le maire rappelle qu'à titre provisoire le ménage de l'école était assuré par Sandrine RIVERO 3 jours par semaine et par l'entreprise Klair et Net pour les 2 autres jours.

Il propose de remplacer cette organisation par le recrutement en contrat à durée déterminée du 18 septembre 2017 au 31 décembre 2017 de Margaux SAUTERON pour les 12 heures par semaine nécessaires au ménage de l'école.

Il souhaite par ailleurs augmenter de ½ heure par jour le temps de travail de Simone AIELLO pour la surveillance et le service de la cantine scolaire communale et le porter ainsi à 11 heures par semaine correspondant à 2h45 par jour de cantine. La durée actuelle est de 2h15 par jour soit 9 heures par semaine.

Le maire propose enfin que le contrat à durée déterminée de 3 heures par semaine avec Christine JOUVE pour le ménage de la mairie soit remplacé par un contrat à durée indéterminée pour le même nombre d'heures.

Le conseil accepte ces différentes propositions et autorise le maire à signer tout document pour leur mise en œuvre.

### **3) Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)**

La vocation du CAUE est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans l'intérêt public. Son statut associatif en fait un organisme autonome financé par le Département via la taxe d'aménagement sur les permis de construire et par les cotisations de ses adhérents.

Sur le territoire de la communauté de communes un architecte conseil du CAUE intervient en fournissant gratuitement aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et de leur bonne insertion dans le site environnant.

De son côté la commune a régulièrement fait appel aux compétences du CAUE dans le cadre de ses réflexions sur l'aménagement du village et la réalisation du lotissement de Bon Rencontre notamment.

Le maire propose de répondre favorablement à la demande du CAUE de paiement d'une cotisation pour lui permettre de poursuivre ses missions d'amélioration du cadre de vie et d'accompagnement des communes dans leurs projets.

Cette adhésion est de 60 euros pour les communes de 1 à 500 habitants.

Le conseil est favorable à cette adhésion au CAUE pour un montant de 60 euros.

#### **4) Convention de participation financière au centre médico-scolaire de Saint Marcellin**

La ville de Saint Marcellin a établi un projet de convention concernant la participation financière des communes au fonctionnement du centre médico-scolaire. Cette participation est calculée sur la base 0,54 € par élève du premier degré scolarisé dans la commune soit 25,92 € pour 48 élèves.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention avec la ville de Saint Marcellin.

#### **5) Convention accès déchèterie**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes Saint Marcellin Vercors Isère Communauté s'est substituée au SICTOM Sud Grésivaudan pour la compétence déchets ménagers.

La commune en tant que producteurs non ménagers (professionnels, collectivités ou administrations) doit valider son accès aux déchèteries par la signature d'une convention. Elle bénéficiera d'une carte qui lui permettra d'accéder aux déchèteries de Saint Quentin sur Isère, Saint Sauveur et Vinay.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec la communauté de communes.

#### **6) Avancements d'agents communaux**

Le maire informe le conseil des possibilités d'avancement avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de Michèle VEYRET au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et de Jean-Louis JOURDAN au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. La commune doit donner son avis sur ces avancements préalablement à leurs examens par les instances paritaires de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal émet un avis très favorable à l'avancement de ces deux agents.

#### **7) Virement de crédits**

Accord du conseil pour procéder à une décision modificative sur le budget 2017 pour ouvrir une ligne de 1500 euros prise sur les dépenses imprévues et destinée à rembourser la somme de 1 482,92 euros versée par erreur à la commune par la Trésorerie de Vinay.

#### **8) Questions diverses**

- **Chèques déjeuners**

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de Gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre de fournitures de titres restaurant auquel la commune peut adhérer pour faire bénéficier ses agents de ces prestations.

Le maire propose que la commune adhère à ce contrat cadre.

La commune doit par ailleurs fixer le montant du titre restaurant ainsi que sa participation financière qui doit être comprise entre 50 et 60 % de la valeur du titre.

Le maire propose que la valeur du titre restaurant soit fixée à 6 euros et que la commune prenne en charge 60 % de sa valeur.

Le conseil est favorable à ces propositions et autorise le maire à signer tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

**Rappel : Appel au civisme des propriétaires de chiens fréquentant le parc du village et l'aire de jeux pour les enfants**

**Nous rappelons l'obligation pour les propriétaires de ramasser les crottes de leurs animaux et de ne pas les laisser divaguer dans le parc.**

**En outre, nous rappelons que l'accès à l'aire de jeux du village destinée aux enfants, est interdit aux chiens, même tenus en laisse, pour des raisons d'hygiène et de sécurité**



**STOP aux crottes de chiens dans les espaces publics !!!**

Après avoir joué au jardin d'enfants, près du skate parc, mon fils de 6 ans est rentré avec de la crotte de chien sur son short et une chaussure. Ces crottes étaient cachées dans les graviers autour de l'aire de jeux.

J'en appelle alors à la responsabilité des propriétaires de chiens.

Arrêtez de faire faire les besoins de vos animaux dans ces espaces ou bien débarrassez les crottes ensuite !

Pensez à tous les utilisateurs du jardin public, les utilisateurs du terrain de foot et des aires de jeux, principalement des enfants voire des petits enfants, pour qui se promener ou jouer est un plaisir.

Merci de faire en sorte que cela reste un plaisir !

Fabienne Grigis.

**Petit rappel :**  
**sport à Notre Dame de l'Osier**

Il reste des places pour les cours du vendredi et mercredi soir.

Pour mémoire :

Mercredi : Zumba dans les locaux de l'ancienne maison de retraite de 19h15 à 20 h 15.

Vendredi : cours de Step de 18 h 30 à 19 h 30 et renforcement musculaire de 19 h 30 à 20 h 30 les deux cours se déroulent dans la salle d'évolution de l'école maternelle de notre village

Merci d'en parler autour de vous

Tarif saison 2017/2018 :

70 € pour la gym

110 € pour le step

150 € pour les deux cours (step + renfo)

100 € pour la zumba

Un certificat médical de moins de trois mois (pour les nouvelles adhérentes) vous sera demandé lors de votre inscription à l'un ou plus de ces cours et il est conseillé d'avoir une bouteille d'eau, un tapis de sport et des chaussures propres pour pratiquer ces activités.

**Contact : Laurence REPELLIN au 06-81-36-13-79**

## Résultats des élections sénatoriales en Isère



**5 nouveaux sénateurs ont été élus en Isère.**

*Depuis 2011, le Sénat est renouvelé par moitié, en deux séries, tous les 3 ans. Le 24 septembre 2017, 170 sénateurs de la série 1 ont été élus pour une durée de 6 ans.*

**Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de "grands électeurs" composé :**

- des députés et des sénateurs,
- des conseillers régionaux élus dans le département,
- des conseillers départementaux,
- et des délégués des conseils municipaux dont le nombre est défini par le nombre d'habitants de chaque commune : ces derniers représentent 95 % des quelques 162 000 grands électeurs au total.

Voici la liste des 5 élus : **M. Michel SAVIN, Mme Frédérique PUISSAT, M. Guillaume GONTARD, M. André VALLINI, M. Didier RAMBAUD.**



### Arrêté préfectoral : alerte sécheresse et alerte renforcée pour l'Isère

**Le préfet de l'Isère**, considérant que la situation des cours d'eau ne s'est pas améliorée, que le niveau des nappes est en dessous des valeurs d'alerte et d'alerte renforcée ; que les prévisions de Météo France annoncent la fin des pluies significatives et le retour de températures plus chaudes ; sur proposition de la Directrice des Territoires **place le département de l'Isère en situation d'alerte sécheresse et d'alerte renforcée**

**par l'Arrêté N° 38-2017-09-25-001**

Notre commune dépend du bassin de gestion du Sud Grésivaudan, placé en situation d'alerte pour les eaux superficielles et d'alerte renforcée pour les eaux souterraines.

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau sont limités ou interdits. Les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable sont limités sur l'ensemble des territoires des communes faisant partie de ces bassins de gestion, quel que soit le lieu de prélèvement de l'eau, que la ressource soit superficielle ou souterraine, y compris pour les prélèvements issus du Rhône, de l'Isère, du Drac et de la Romanche.

Plages horaires spécifiques pour l'irrigation à partir des eaux souterraines pour les territoires placés en alerte renforcée.

Pour les cultures suivantes : maraîchage, cultures hors sol, pépinières et horticulture, les plages d'interdiction de prélèvement en eaux souterraines sont les suivantes :

- Du lundi au samedi de 12h à 19h
- Le dimanche de 12h à 20h

Pour toutes les autres cultures les horaires de prélèvements sont ceux de l'arrêté du 21 mars 2017 portant autorisation temporaire de prélèvement d'eau à usage agricole.

Durée de validité : les dispositions du présent arrêté sont valables au plus tard jusqu'au 31 octobre 2017

Le présent arrêté est consultable en mairie, ainsi que toutes les annexes s'y rapportant.



## Le Relais Assistants Maternels (RAM)



# Relais Assistants Maternels



les animatrices du RAM vous accueillent au sein du relais, un espace de rencontre, d'information, d'animation et de partage au service des parents, futurs parents et professionnels de l'accueil individuel, en vue de l'éveil et du bien-être de l'enfant.

➤ **Vous êtes assistant maternel ou employé à domicile**

Le Ram est un espace à votre service : Matinées de rencontre entre enfants et professionnels, temps d'échange entre professionnels, devenir assistant maternel, vos questions ou vos difficultés avec les enfants ou les parents, des informations sur le développement et l'éveil des jeunes enfants.

➤ **Vous êtes parent d'un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans, le RAM peut vous informer :**

Les différents modes d'accueil (assistants maternels, multi-accueil, etc.), la période d'adaptation, les contrats et le droit du travail, les aides financières de la CAF

**Une plaquette d'information est disponible en mairie.**

**Le planning détaillé des temps collectifs pour le trimestre de septembre à décembre est à découvrir sur le site indiqué ci-dessous**

### **Contact**

**Pôle de services**

3, avenue Brun-Faulquier - 38470 VINAY

04 76 38 94 74 / ram\_3c2v@orange.fr

## Job dating multimétiers

Dans le cadre de la semaine pour l'emploi, la Mission Locale « Jeunes » Saint-Marcellin Vercors Isère organise en partenariat avec Pôle emploi l'opération

### JOB DATING MULTIMETIERS

Jeunes, adultes demandeurs d'emploi, salariés, vous cherchez un emploi ?  
Venez rencontrer les employeurs du territoire  
le jeudi 12 octobre 2017 à la Mission Locale de 9h30 à 15h30  
9 rue du Colombier à St Marcellin, muni de votre CV.

De nombreuses offres en CDI, CDD sur le territoire... dans les secteurs de l'aide à la personne, de la maintenance, la sérigraphie, l'agroalimentaire, le commerce...

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : 04 76 38 83 42**

### Bourse BAFA /BAFAD

**Pour les 17-25 ans : l'animation vous tente ? Saint Marcellin Vercors Isère Communauté vous aide à financer la formation.**

**Infos : 04 76 38 45 48**

**contact@saintmarcellin-vercors-isere.fr**

RESEAU POUR L'EMPLOI DES JEUNES  
Mission Locale «Jeunes»  
Saint-Marcellin Vercors Isère  
www.missionlocale.saintmarcellin-vercors-isere.fr  
Génération 16-25  
N°24  
Septembre à décembre 2017  
A la une

#### Parole de jeunes

«Quand je suis rentrée en Garantie Jeunes en Novembre 2016, j'étais vraiment sceptique quant à mon avenir.

Aujourd'hui, moins d'un an après, j'ai trouvé un emploi en CDI et j'ai enfin emménagé avec mon copain.

Ce dispositif m'a vraiment aidé à reprendre confiance en moi, à me motiver et à me fixer des objectifs réalisables.

Plus qu'une aide financière, la Garantie Jeunes est un soutien humain qui nous apporte beaucoup, pour peu qu'on se donne la peine de pallier à nos devoirs.

Lola  
GJ 003 du 14/11/2016 au 13/11/2017

Dates des prochaines commissions d'entrée :  
05/10/2017, 09/11/2017 et 14/12/2017.

Si vous souhaitez intégrer la Garantie Jeunes, n'hésitez pas à en parler à votre conseillère.

#### L'emploi saisonnier pour l'hiver : c'est maintenant !

Le Relais du Père Gaspard, résidence sociale située au pied des stations de l'Oisans, propose de préparer et d'accompagner des jeunes peu qualifiés et/ou sans expérience vers et dans l'emploi saisonnier. Des sessions de préparation « Tremplin saison hiver » d'une durée de 2 semaines sont déjà programmées (hébergement assuré sur place). Leurs objectifs : Préparation au contexte saison (conditions de vie et de travail), validation des aptitudes au départ en saison (vie en collectivité, esprit d'équipe, valorisation des savoirs être et comportement adapté), validation/infirmation du projet ou préconisations, valoriser sa candidature vers les employeurs grâce au bilan de fin de session... Une fois la session effectuée et que le projet est validé, diffusion des CV auprès de leur réseau d'employeurs (principalement situés dans l'Oisans : Alpe d'Huez, les 2 Alpes, Oz, Vaujany,...) et suivi durant toute la saison en emploi.

Les postes en saison d'hiver (contrat de 4/5 mois) : en hôtellerie restauration sur des postes logés : valet/femme de chambre, serveur, aide de cuisine, plongeur, agent d'entretien, animateur, réceptionniste, agent de maintenance, etc...

#### Vie quotidienne

Vous êtes motivé(e) pour construire votre projet professionnel ?

Vous voulez multiplier les expériences professionnelles et être actif(ve) ?

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous n'êtes ni scolarisé(e), ni en emploi, ni en formation ?

Enfin, vous êtes prêt(e) à vous engager pour 1 an ?

#### Envie d'être JOB READY ?



#### LA GARANTIE JEUNES

vous propose un accompagnement qui vous permet d'accéder à votre autonomie professionnelle et financière.

Alors, n'hésitez plus ! Venez intégrer une promo Garantie Jeunes. Vous bénéficierez d'un accompagnement à la fois collectif mais aussi personnalisé, vous aurez l'occasion de faire des immersions en entreprise, de bénéficier d'opportunités de formation et d'emploi.

Durant toute l'année Garantie Jeunes, une allocation de 472,37 € vous sera versée pour vous garantir un minimum de ressources financières.

N'hésitez pas à contacter votre conseillère Mission Locale qui vous aidera à monter votre dossier.

## Accueils de loisirs intercommunaux : inscriptions vacances automne 2017



- Du 23/10 au 3/11 **PONT EN ROYANS** 04 76 36 14 19 Espace anim' 3-6 ans /11-14 ans.  
[inscription.eej@orange.fr](mailto:inscription.eej@orange.fr)
- Du 23/10 au 3/11 **SAINT ROMANS** 04 76 36 14 19 Espace Anim' 6-12 ans  
[inscription.eej@orange.fr](mailto:inscription.eej@orange.fr)
- Du 23/10 au 31/10 **VINAY** 04 76 64 09 50 Pôle de services 3-14 ans (3-6 ans/ 6-11 ans / 11-14 ans)
- Du 24/10 au 27/10 **SAINT-MARCELLIN** 06 30 06 14 73 Espace Jeunes Inscriptions à partir du 2/10 11-17 ans

### Les Points Information Jeunesse du Service Jeunesse intercommunal

Les points info jeunesse vous informent sur l'emploi, les métiers, l'enseignement, la formation, les vacances, les loisirs, les séjours à l'étranger, le sport, etc...

Ils favorisent la mise en relation des demandeurs et des offreurs pour de petits services tels le baby sitting ou le soutien scolaire...

Ils mettent à disposition des postes informatiques pour des recherches d'emploi ou de formation, des rédactions de cv ou lettre de motivation, etc.

#### À Saint-Marcellin

**Lundi** de 14h à 17h

**Mardi** de 14h à 17h\*

**Mercredi** de 9H à 12h\* et de 13h30 à 17h30

(de 9H à 12H et de 13h30 à 17h30 pendant les vacances scolaires)

**Vendredi** de 13h30 à 16h30\*

#### Contact

**Animateur : Baptiste Céron**

7 rue du colombier à Saint-Marcellin

04 76 38 45 48

06 30 06 14 76

\* accès aux postes informatiques uniquement, hors présence de l'animateur

#### À Vinay

Ouvert le mardi matin ou après-midi uniquement sur rendez-vous.

#### A Pont en Royans

Ouvert le jeudi matin ou après-midi uniquement sur rendez-vous.

### Les ludothèques intercommunales

- ✓ La ludo à Saint-Marcellin espacez Mozaïk 3 rue du colombier 04 76 38 06 82
- ✓ La ludibul à Saint-Romans 44 Route Uzelière (les écoles) 04 76 36 14 29 ou 06 44 74 45 24





## Lieu d'accueil enfant parent à Vinay : Bulles de mômes

Espace de rencontres, d'échanges et de jeux ouvert aux enfants de moins de 6 ans et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, etc...)

L'accueil est assuré par une équipe de professionnels. Il est gratuit et anonyme.

Ouvert tous les lundis (hors vacances scolaires) de 9h à 11h (enfants de moins de 4 ans)

Coordinatrice : Anne Sophie Bellier  
Espace enfance jeunesse 1 bis Brun-Faulquier 04 76 36 90 14



## Déclaration annuelle de ruches : Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>



En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2017)

### Le coin des petites annonces

**La mairie de Cras nous communique une annonce :**

- Il reste encore des places au Baby karaté de Cras. Entraînement tous les mercredis de 18h30 à 19h15 à l'école de Cras. Contact : [kc.cras@orange.fr](mailto:kc.cras@orange.fr) ou 0684837010.

### Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'article pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 26 10 17** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse [ndomairie@wanadoo.fr](mailto:ndomairie@wanadoo.fr) est bienvenue.

# ANIMATIONS DU 1<sup>ER</sup> AU 31 octobre 2017

## Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 1<sup>er</sup> octobre** **Bourse de puériculture** à la salle des fêtes de **Vinay**.  
Ass'Mat et Cie organise sa traditionnelle bourse de puériculture.  
De 7h à 18h. Renseignements : 0476366529
- 06 octobre** **Rencontre du club de l'Amitié** à **Notre Dame de l'Osier** à 14 heures à la mairie,  
(belote ou scrabble selon le nombre de participants).
- Du 02 au 06 octobre** **Semaine bleue à Vinay** : A tout âge faire société. Evènement annuel et national qui met à toute occasion en évidence l'importance du lien intergénérationnel et avec la société de nos aînés, la semaine bleue se traduit à Vinay par la traditionnelle dictée intergénérationnelle. Elle aura lieu le 6 octobre avec des activités jeux partagées entre les élèves de la Mayette 1 et les résidents du foyer logement le Vercors, puis avec les aînés férus d'orthographe qui viendront se frotter à la dictée à la salle des fêtes.
- 14 octobre** **Atelier d'Annie**, couture, broderie, tricot à **Notre Dame de l'Osier**, à 14h30 à la mairie.
- Du 09 au 15 octobre** **Semaine du goût** : au Grand Séchoir à **Vinay**  
**Mercredi 11 octobre** : atelier « **Paysages gourmands** » à **15h**. 4 ateliers pour les enfants animés par des agriculteurs, apiculteurs ou pâtisseries pour découvrir le lien entre les bons produits de terroir et nos paysages. A partir de 6 ans, de 15 à 17h.
- Dimanche 15 octobre**: marché de terroir et repas gourmand. Le Grand Séchoir et le Comité de territoire Sud-Grésivaudan organisent un marché de terroir avec les **Appellations d'origine protégée** Noix de Grenoble, Bleu du Vercors-Sassenage, Saint-Marcellin et Ravioles du Dauphiné et des **producteurs locaux** de l'Isère et du Vercors (Balsamerie La clandestine, La Ferme des Villardes, La Ferme de la Maye, Petits Pois carottes et Cie, La Miellerie du Burdi, Le Domaine Breyton...)  
Le **cuisinier** d'exception **Hervé Duquesne**, du restaurant Au Roman du Vercors (Saint-Roman) concoctera avec les produits du marché un repas unique « **paysages gourmands** ».
- Les Ravioleuses et les BBB** (Bleu blanc blond pour la Noix de Grenoble, le Bleu du Vercors-Sassenage et le Saint-Marcellin) **vous feront déguster les prestigieuses AOP** de nos territoires.
- Un jeu-concours « des paysages dans mon assiette »** donne quelques bons conseils aux enfants de 6 à 10 ans pour bien manger avec les produits de nos terroirs et remporter des lots « paysages gourmands ». Tirage au sort à 16h30
- Marché de 10h à 18h sur le parvis du Grand Séchoir. Repas gourmand 18 € résa au 04 76 36 36 10 ou sur place dans la limite des places disponibles.
- 14 octobre** **Randonnée cycliste de la noix** organisée par le cyclo club de Tullins Fures, départ du grand séchoir à **Vinay**. 3 parcours : 30 km (300m de dénivelé), 55 km (650m de dénivelé), 80 km (1000m de dénivelé). Renseignements : Alain Penon 06 82 69 21 95
- 20 octobre** **Rencontre du club de l'Amitié** à **Notre Dame de l'Osier** à 14 heures à la mairie.
- 28 octobre** **Atelier d'Annie**, couture, broderie, tricot à **Notre Dame de l'Osier**, à 14h30 à la mairie.